

Groupe d'Observation de l'Aviation Légère (GOAL)
Henri Slettenhaar
392 Ch. Des Perrières
F-01280 PREVESSIN-MOENS

Plainte adressée le 23 septembre 2003 :

À l'Office Fédéral d'Aviation Civile (OFAC) : Mme Martine Bonassi

Nous, riverains de l'aéroport de Genève-Cointrin, sommes :

- Très inquiète pour notre sécurité et gênée par les nuisances sonores provoquées par les vols que l'aviation légère a effectué le samedi 20 septembre 2003 au-dessus de nos habitations depuis environ 7h48 du matin jusqu'au 20h58 le soir. Motifs:

À 13h46 HB SAW aéroclub de Genève Survol acrobatique en position inversée sur une agglomération et sur un circuit de volte. Mettant en **grave danger** les habitants.

Avions : HB SAW - HB PID - HB PIB tous de l'aéroclub de Genève ne suivent Pas la volte, trajectoire directe depuis l'aéroport. Avions : HB HFB - HB HFI ne suivent pas la volte, trajectoire directe depuis l'aéroport.

Avions non identifiés. 15h35 et 19h04 ne suivent pas la volte, trajectoire directe depuis l'aéroport.

Avions non identifiés

À 14h45 5 circonvolutions sur Prévessin

À 20h16 6 circonvolutions sur Prévessin.

Avion non identifié. 5 circonvolutions au-dessus de Prévessin puis vol vers Divonne. **Augmentation et dispersion des nuisances !**

L'extrait des survols & exercices de l'aviation légère est attachée

- Le 2 septembre 2003, M. J-P Jobin, directeur de l'AIG a annoncé que la formation des pilotes suisses utilisant des avions basés sur l'aéroport de Genève pouvait désormais se faire au-dessus du territoire français.
- La cessation des mouvements de l'aviation d'écolage à Genève-Cointrin diminuera sensiblement les risques de collision avec les avions du trafic commercial et réduira la charge de travail des contrôleurs du trafic aérien.

Nous vous prions d'intervenir afin que ces vols d'entraînement et d'acrobatie cessent.

Henri Slettenhaar – Slettenhaar@wanadoo.fr

Copie à :

- M . le Maire de Prévessin-Moens
- M . le Président de l'AGCNA